

## Association Le Sens du partage

Compte-rendu du Conseil d'administration du lundi 4 février 2019

Présents : Linda Maizeret, Patrick Maizeret, Françoise, Nathalie, Agnès, Brigitte Taouss, Elisabeth Laporte

Le corum étant atteint, la séance est ouverte à 15h05

La présidente Linda Maizeret commence son intervention en se félicitant de l'année exceptionnelle que vient de vivre notre association. Elle détaille ensuite dans son rapport moral les nombreux sujets de satisfaction.

D'ordre financier tout d'abord. Les bénéfices réalisés, 9000 euros, représentent le double de ceux de 2017 (qui eux mêmes, rappelons le, étaient en augmentation de 46 pour cent par rapport à 2016). Les bénéfices provenant de l'artisanat sont en hausse en raison de la multiplication et de la diversité des manifestations auxquelles nous avons participé (10, comme détaillé dans le CR des manifestations). Les ventes de timbres ne sont pas en reste: elles ont rapporté 4000 euros grâce à de très beaux dons et à un partenariat de vente avec deux collectionneurs : Patrick s'est chargé de la vente de leurs collections, leur a reversé la moitié du prix obtenu, l'autre moitié revenant à l'association. Un système qui demande du travail mais ne fait que des heureux !

Mais n'oubliant pas l'essentiel, c'est l'aspect humain que la présidente souligne ensuite. De nouvelles bénévoles se joignent aux lundi après-midi de tricot au siège où, sous sa houlette, elles confectionnent des ouvrages, souvent en lien avec les occasions saisonnières (Noël, Pâques. . .), destinés à nos ventes. La Maille solidaire poursuit ses activités de plus belle au sein de la maison de retraite Sudalia où le beau projet « Un bonnet pour l'hiver » a permis d'offrir des bonnets à des sans-abri, via une association partenaire, générant ainsi un sentiment d'utilité sociale chez nos aînées férues de tricot. Cet événement a été relayé dans le bulletin municipal et dans Midi -Libre. Notre visibilité en tant qu'association grandit à Saint Jean de Védas grâce aux efforts de tous pour nous faire connaître des habitants. Le bulletin est envoyé à 200 destinataires, ce qui permet la remontée d'information sur les manifestations et bien sûr les généreuses proposition de dons de matériel et offres d'artisanat. C'est un élément essentiel de cohésion pour cette forme de communauté que représente le Sens du partage.

Patrick présente ensuite les comptes de l'association qui sont approuvés à l'unanimité. A noter que l'association a effectué des dépenses de fonctionnement qui cette année sont entièrement financées par un don exceptionnel et les intérêts du Livret A. Il s'agit d'un barnum et de deux bâches. En effet il faut souligner que nos ventes se font presque toutes en plein air et, malgré le temps plutôt clément de notre région, nous avons dû parfois remballer nos doudous et tricots. Nos produits sont particulièrement sensibles aux intempéries et cette dépense a donc paru justifiée. Les frais de fonctionnement continuent, malgré l'augmentation des bénéfices, à ne représenter que 2 pour cent des bénéfices.

Les manifestations auxquelles notre association a participé sont plus nombreuses que l'an dernier. En mars 2018 une vente privée chez une de nos bénévoles, a rapporté 673 euros, la Chasse aux œufs du Terral en avril, 153 euros, le Festival Mama Sound à la Peyrière en mai 143 euros, la Fête des vignes au Claud en juin, 248 euros, le Forum des associations en septembre, 235 euros, le pique-nique convivial en septembre également, 157 euros, la Fête de la courge en octobre, 434 euros, la Fête des vignes au Claud en novembre 280,50 euros et le Marché de Noël en décembre 99,50 euros. Les participants échangent sur les manifestations où notre participation sera ou non renouvelée, en fonction de l'intérêt financier (entre autres) que chacune représente.

S'ensuit une discussion sur la question des faux billets et faux chèques, suite au paiement par un chèque de 100 euros sur lequel 90 euros de notre recette ont été rendus. L'équipe du Claud a généreusement offert 20 euros de compensation.. Décision est prise de ne plus accepter de billets de 100 euros, de prendre ceux de 50 euros avec circonspection et si le montant total des achats le justifie. Les échanges portent enfin sur la nécessité de faire l'acquisition d'un modèle de détecteur de faux billets un peu plus performant que celui actuellement en notre possession et dont la consultation est peu discrète à la lumière du jour. Patrick se propose d'essayer de fabriquer une boîte qui pallierait cet inconvénient.

L'efficacité grandissante de nos actions en direction des ONG est indubitable. Leur sont allouées des sommes en augmentation substantielle : 1200 euros à l'association Passerelles à Saint Jean de Védas, 1200 euros à « Pour un zébu » au Burkina Faso, 1200 euros à « Eau Vive », 1200 euros à « Espoir pour un enfant » Hérault, 1200 euros à « Planète urgence », 1200 euros à « Les Jardins de Bentenac », 1200 euros à Hamap Humanitaire et 600 euros pour « Adie ». Soit un total de 9000 euros qui sera distribué en 2019 ! Pour chacune est rappelé le but de son action et pour toutes la présidente revient sur les critères de l'association: aide au travail et non assistanat, suivi des projets, exigence de retour d'expérience.

Le bureau est réélu à l'unanimité : Linda Maizeret, Présidente, Patrick Maizeret, Trésorier et Elisabeth Laporte, secrétaire. Les présents soulignent l'engagement fort et constant de Linda et Patrick, ainsi que de l'équipe de la MailleSolidaire.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 16h20.